[Impressum]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **24 (1978)**

Heft 10

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

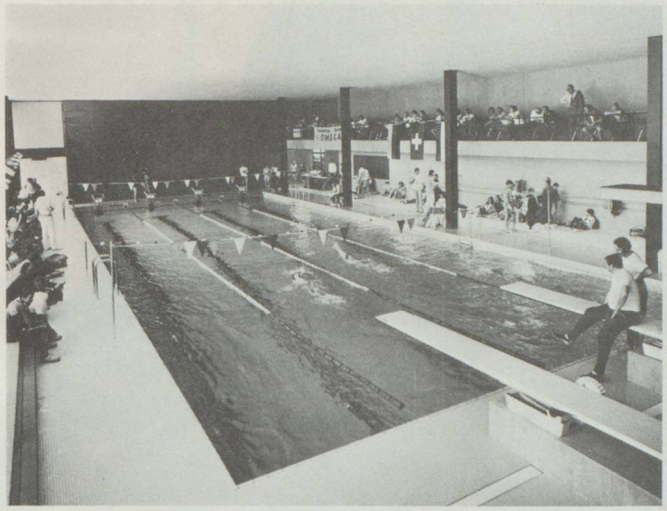

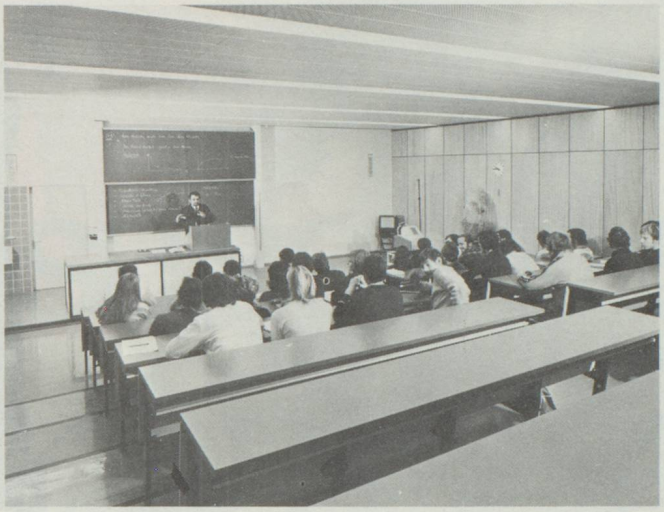

bâtiments et des installations que sur celui des tâches qui lui sont confiées. Sur la base d'une planification à long terme, ses principales aspirations sont par conséquent comblées pour quelque temps. Il est vrai qu'il manque une salle spéciale pour la gymnastique artistique, mais en cette période de disette des finances fédérales, nul ne sait si ce vœu pourra se réaliser. Un autre projet a de meilleures chances d'aboutir: l'agrandissement du centre sportif de la jeunesse à Tenero, au Tessin. Compte tenu précisément des problèmes qui se posent à toute minorité linguistique, le Conseil fédéral a décidé d'inscrire ce projet au programme gouvernemental de la période législative en cours. Quant aux tâches de l'EFGS, il n'est pas prévu de les élargir dans un proche avenir. Etant donné le blocage du personnel de la Confédération, l'EFGS éprouve, au contraire, de la peine à s'acquitter à l'entière satisfaction de tous, des tâches qui lui ont été confiées ces derniers temps. C'est donc plutôt une sorte de «consolidation interne» qu'elle recherche actuellement.

3. En Suisse, le sport d'élite est une affaire «privée»; l'EFGS appartient à l'Etat. Il existe quand même une étroite collaboration dans ces deux secteurs. Ceci ne donne-t-il pas lieu à certaines interférences?

Pour ce qui est du sport d'élite, la situation est claire: l'encouragement en incombe à l'Association nationale d'éducation physique et, dans certains cas, au Comité olympique suisse. Mais l'EFGS a également pour tâche d'aider les athlètes d'élite. Elle le fait en passant des contrats avec le secteur «privé» mentionné, en formant des entraîneurs nationaux, en accueillant les athlètes lors de leurs stages d'entraînement et en assurant, par l'intermédiaire de son Institut de recherches, la surveillance médico-sportive des différentes équipes nationales. Nous constatons avec plaisir qu'aucune difficulté n'est apparue, jusqu'à présent, dans cette forme de collaboration.

4. L'EFGS est un concept non seulement sur le plan national, mais également sur le plan international. Quelle est son ouverture réelle sur l'étranger?

L'EFGS constate avec satisfaction et fierté qu'elle est connue et appréciée dans les milieux sportifs de l'étranger: elle entretient, d'ailleurs, d'excellentes relations avec de nombreuses organisations et institutions analogues. Plusieurs de ses collaborateurs font partie d'organisations spécialisées internationales, y assumant même, parfois, des fonctions élevées. Par ailleurs, l'EFGS s'efforce d'assurer l'hospitalité dans le cadre de manifestations internationales de toutes sortes et d'être un lieu de travail et de rencontre. Cependant, l'exiguïté de notre pays impose certaines limites à ces efforts de contact.

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION: Nelly SILVAGNI-SCHENK
SIEGE SOCIAL: 10, rue des Messageries, Paris (Xe) C.C.P. Messager Suisse 12273-27. – Prix de l'abonnement: 45 F – Etranger: 50 F
IMPRIMEUR: Tschumi-Taupin, 24 rue de Dammarie, 77000 Melun – Dépôt légal 4e trimestre 1978 – N° 9 (Commission paritaire n° 52679)
La revue n'est pas vendue au numéro mais par abonnement. «Le Messager Suisse» n'est pas en vente publique